



## Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap

07 62 21 15 76

Les 1ers, 3èmes et 5èmes mercredis de 14 h à 17 h (répondeur 24 h / 24)

Les 2èmes et 4èmes mercredis de 9 h à 12 h (répondeur 24 h / 24)

## Pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap

En partenariat avec le CDAD de l'Essonne, le CIDFF Sud Est Francilien et le PAD d'Evry-Courcouronnes, l'association AGE 91 met à la disposition des adultes en situation de handicap, de leurs proches et des professionnels, notamment ceux des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, un service juridique gratuit qui :

- Répond à toutes demandes juridiques dans les domaines civil, pénal, social, administratif
- ••• Aide dans l'accomplissement des démarches judiciaires
- Oriente vers les services compétents
- Organise des permanences physiques (PAD d'Evry-Courcouronnes)
   à destination des adultes en situation de handicap et de leurs proches

## En partenariat avec :









